

NOTE SYNTHETIQUE

SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE CHAMPFORGEUIL

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le **Jeudi 4 Avril 2024** par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie ou le site de la mairie : www.champforgeuil.fr.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

BUDGET PRINCIPAL 2023

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune sur 2023

La population totale de Champforgeuil : source INSEE

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------|-----------|-----------|----------|
| 2 588 hab | 2 580 hab | 2 644 hab | 2 647hab |

L'analyse des ratios de Champforgeuil (calculés sur les chiffres du compte administratif) :

La population DGF de Champforgeuil : source Gouv.

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2 617 hab | 2 666 hab | 2 675 hab | 2 678 hab |

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|-------|-------|-------|
| 855€ | 843€ | 843 € | 926 € | 979 € |

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF:

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------|-------|-------|--------|
| 945 € | 952 € | 982 € | 1074 € |

Ces 2 ratios, permettent de constater que les recettes (RRF) restent supérieures aux dépenses (DRF), grâce à la maîtrise des dépenses depuis plusieurs années.

La hausse des recettes (RRF) est lié à l'augmentation des bases d'imposition effectives de l'état.

⑤ Produit des impositions directes (73111) / population DGF :

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|
| 416€ | 367€ | 379€ | 422€ |

Ce ratio est en hausse par rapport à l'année dernière, il tient compte de la hausse de la population d'une part mais aussi de la revalorisation des bases de fiscalité.

Ainsi, une commune qui n'augmente pas ses taux, comme c'est le cas pour notre commune depuis 2010, peut toucher davantage d'impôts locaux à population égale.

Avec le tableau ci-dessous, on peut noter que les bases des taxes foncières ont augmentées entre 2022 et 2023. Cela découle des constructions nouvelles ou des améliorations de locaux existants et de l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune.

NB : A compter du BP 2023, nous retrouvons la base pour la taxe d'habitation.

| | Bases effectives 2021 | Bases effectives 2022 | Bases effectives 2023 | Bases prévisionnelles 2024 |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Taxe habitation | 3 150 718 € | 0€ | 112 113€ | 129 026 € |
| Taxe foncière bâtie | 3 491 860 € | 3 489 000 € | 3 776 000 € | 3 777 709 € |
| Taxe foncière non bâtie | 26 235 € | 26 300 € | 30 500 € | 30 670 € |

Taux d'imposition 2024 (inchangée depuis années) :

- Taxe foncière bâti : 39.49 %
- Taxe foncière non bâtie : 64.77 %
- Taxe d'habitation : 10.32 %

⑥ Dépenses d'équipement brut / population :

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|
| 125€ | 123€ | 180€ | 259€ |

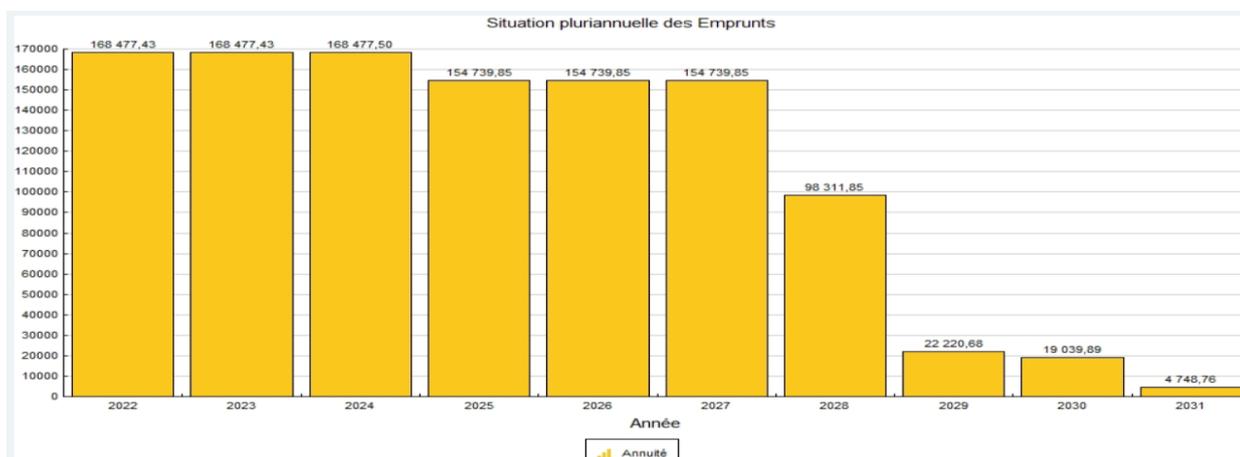
Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

⑦ Encours de la dette/population :

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|
| 418€ | 363€ | 313€ | 262€ |

La baisse observée sur ces années s'explique par l'extinction d'emprunts (dernier emprunt en 2016)

| ANNÉE | AMORTISSEMENT | INTÉRÊT | ANNUITÉ | CAPITAL RESTANT DU |
|----------------------|-------------------|-------------------|---------------------|--------------------|
| 2023 | 136 723.67 | 31 753.76 | 168 477.43 | 837 155.64 |
| 2024 | 142 167.82 | 26 309.68 | 168 477.43 | 700 431.97 |
| 2025 | 134 109.62 | 20 630.23 | 154 739.85 | 558 264.15 |
| 2026 | 139 449.71 | 15 290.14 | 154 739.85 | 424 154.53 |
| 2027 | 145 021.66 | 9 718.19 | 154 739.85 | 284 704.82 |
| 2028 | 94 408.47 | 3 903.38 | 98 311.85 | 139 683.16 |
| 2029 | 21 710.37 | 510.31 | 22 220.68 | 45 274.69 |
| 2030 | 18 837.20 | 202.69 | 19 039.89 | 23 564.32 |
| 2031 | 4 727.12 | 21.64 | 4748.76 | 4727.12 |
| TOTAL GENERAL | 968 660.55 | 145 312.54 | 1 113 973.09 | |



Graphique de l'annuité de la dette jusqu'en 2031

L'annuité de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

En 2024, la structure de la dette est composée de 6 emprunts à taux fixe.

Ces taux garantissent à la Ville une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

⑦ [DGF \(dotation globale de fonctionnement\) / population :](#)

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|
| 5 € | 2 € | 0 € | 0 € |

La commune ne perçoit plus de dotation forfaitaire (dotation nulle en 2022, sous l'effet de la baisse des dotations et des écrêtements successifs de l'Etat).

⑧ [Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :](#)

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|
| 57 % | 56 % | 53 % | 54 % |

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité (ratio inférieur à la moyenne nationale).

⑨ [\(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette\) / Recettes réelles de fonctionnement :](#)

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|------|-------|
| 96 % | 95% | 94 % | 98 % | 115 % |

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

a) tableau des subventions aux associations

| Organismes | BP 2024 |
|---|------------|
| ASLC | 8 000,00 € |
| AACL (Apiculteurs Amateurs du Champ Liard) de Champforgeuil | 900,00€ |
| Champforgeuil football club | 3 000,00 € |
| Collège Jacques Prévert | 400,00 € |
| COOP maternelle Courbet | 274,00€ |
| COOP maternelle Dolto | 274,00 € |

| | |
|--------------------------|-------------------|
| COOP élémentaire Courbet | 411,00 € |
| COOP élémentaire Pagnol | 548,00 € |
| Campo au fil de l'eau | 500,00 € |
| Pleins et déliés | 600,00 € |
| TOTAL | 14907.00 € |

b) tableau des subventions en nature aux associations

| <u>Listes des organismes</u> | <u>Salles / bâtiment</u> | <u>Adresse du Local</u> | <u>Périodes d'occupation</u> | <u>Loyer</u> |
|------------------------------|--------------------------------|-------------------------|--|-----------------|
| A.S.L.C. | Maison des Associations | 3 rue Croix Clément | toute l'année | A titre gratuit |
| A.S.L.C. | complexe sportif S et C GUENOT | rue André Marie Ampère | les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de l'année scolaire et certains jours des vacances scolaires sur demande | A titre gratuit |
| A.S.L.C. | salle poterie | 4 rue Charles Lemaux | les mardis, mercredis, et vendredis de l'année scolaire | A titre gratuit |
| Club BIENVENUE | CHENEVIERES | Impasse des Chenevières | tous les lundis de 13h30 à 17h30 - 1 lundi sur 2 pendant les vacances scolaires | A titre gratuit |
| A.O.C. | CHENEVIERES | Impasse des Chenevières | 1 ou 2 mercredis par mois de 17h30 à 22h00 sauf pendant les vacances scolaires | A titre gratuit |
| PLEINS ET DELIES | CHENEVIERES | Impasse des Chenevières | tous les jeudis de 18h00 à 20h00 sauf pendant les vacances scolaires | A titre gratuit |
| TOUS ENSEMBLE | CHENEVIERES | Impasse des Chenevières | 2 ou 3 dates ponctuelles | A titre gratuit |
| Théâtre CAMPO | CHENEVIERES | Impasse des Chenevières | Tous les mardis de 18h à 20h30 même durant les vacances scolaires | A titre gratuit |
| DJ Club | Maison des Associations | 3 rue Croix Clément | les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de l'année scolaire et certains jours des vacances scolaires sur demande | A titre gratuit |

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal au 31 décembre 2023

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| <u>Fonctionnement</u> | |
| Recettes | 2 886 983 € |
| Dépenses | 2 623 797 € |
| Résultat de l'exercice | 263 185 € |
| Résultat antérieur reporté | 425 436 € |
| Résultat de fonctionnement | 688 621 € |
| <u>Investissement</u> | |
| Recettes | 51 1483 € |
| Dépenses | 490 696 € |
| Résultat de l'exercice | 20 787 € |
| Résultat antérieur reporté | - 195 691 € |
| Solde des restes à réaliser | - 155 554 € |
| Besoin de financement | 330 458 € |
| Solde définitif au 31/12/2023 | 358 163 € |

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) ...détient une part de capital

Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté (1 part sociale)

5/ Liste des délégataires de service public

Sans objet

6/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS : Sans Objet

ACQUISITIONS : Sans Objet

7/ Engagements pris dans le cadre du contrat de ville

Sans objet

BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 dont le montant s'élève à un total de 4 490 105 € continue de s'inscrire dans une démarche volontaire au service des habitants.

A ce titre, tout en ciblant la préservation de ratios financiers, des dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 3 216 838 € soit 72% du budget et 28 % destinés à l'investissement soit 1 273 267 €.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur :

- L'acquisition de la ferme Tabary au cœur du village,
- La rénovation de l'école COURBET,
- La sécurité avec l'aménagement d'un ralentisseur rue de Paris et la mise en place de caméras de Vidéos surveillance,
- D'économies d'énergie avec le remplacement de l'éclairage public en LED, le changement des fenêtres à la Mairie,
- D'écologie avec l'acquisition de futures véhicules utilitaires électriques.

La recette fiscale de l'état issue de la taxes foncières et d'habitations appelé état 1259 est connue à l'élaboration du budget dont le montant s'élève à 1 294 672 € et s'inscrit en recettes de fonctionnement.

Rappel : taux inchangé depuis 2010 soit 14 ans

39.49 % de taxe foncier bâti

64.77 % de taxe foncier non bâti

10.32 % de taxe habitation

Il est prévu un montant total de 954 595 € de dépenses d'équipements et autres, elles seront financées par les ressources propres de la collectivité 334 828 € par le recours à l'emprunt de 460 000 € et les disponibilités au trésor public (banque).

Les demandes de subventions en cours ne sont pas inscrites en recettes d'investissement.

Le budget est présenté en équilibre ; les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère et comprennent l'intégralité des dépenses obligatoires.

Présentation générale du Budget Primitif 2024

| | SECTION FONCTIONNEMENT | | SECTION INVESTISSEMENT | | |
|-----------------------|------------------------|--------------|------------------------|--------------|-----------------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | |
| TOTAL | -2 882 009,68 | 2 858 675,00 | -942 808,48 | 938 438,55 | TOTAL |
| RESULTAT REPORTE 2023 | | 358 163,01 | -174 904,29 | | REPORT NEGATIF DE 2023 |
| | | | -155 554,14 | | RESTE A REALISER 2024 (RAR) |
| RESSOURCES PROPRES | 334 828,36 | | | 334 828,36 | |
| TOTAL CUMULE | -3 216 838,04 | 3 216 838,04 | -1 273 266,91 | 1 273 266,91 | TOTAL CUMULE |

Virement à la section d'investissement : Il s'agit des ressources propres et également appelé Capacité d'Auto Financement correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2024

LA SECTION FONCTIONNEMENT

prévoit les montants suivants:

- DES DEPENSES réelles : 2 874 791 €
- DES RECETTES réelles : 2 858 675 €
- UN EXCEDENT réel de 16 116 €

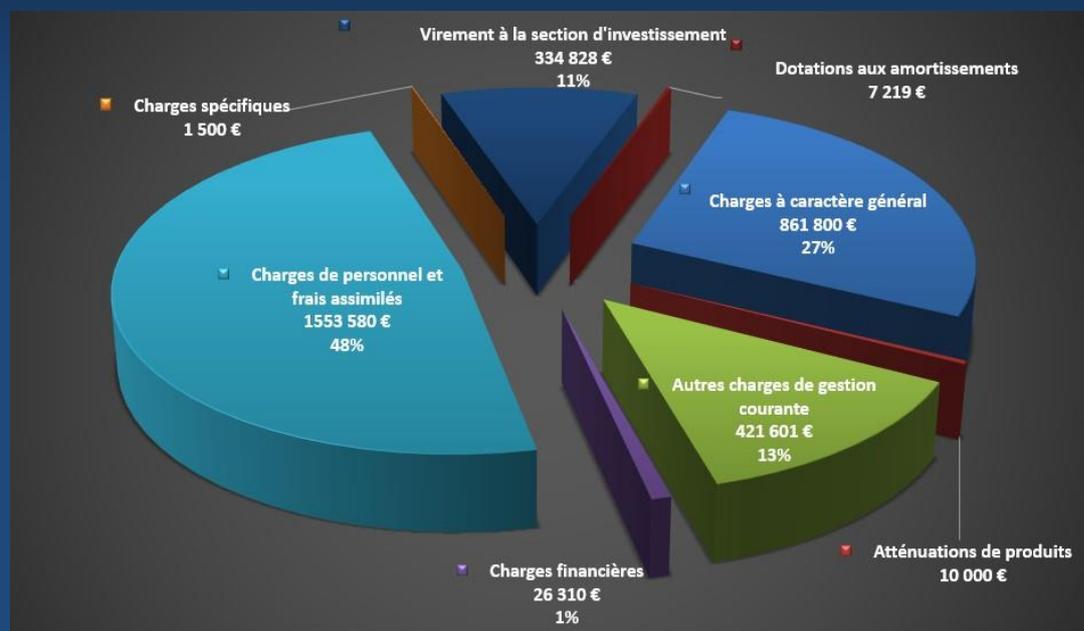
Les dépenses et recettes réelles ne tiennent pas compte des reports de l'exercice antérieur et correspondent aux prévisions de l'année 2024.

EN DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT, il est prévu 3 216 838 €, en hausse de 26 793 € soit quasiment identique à celui de 2023 : 3 190 045 €

Divisées en 8 Chapitres :

- 1 553 580 € (48 %) de charges de personnel (salaires et charges sociales) pour 34 agents et autres en Contrats à Durée Déterminés (en Equivalent Temps Plein)
- 861 800 € (27 %) de charges à caractères général (achat de petits matériels, d'entretiens, de réparations, d'assurances, de maintenances, de formations, de fêtes et cérémonies, de télécommunications...)
- 334 828 € (11 %) de virement à la section d'investissements (excédent de fonctionnement de 2024)
- 421 601 € (13 %) charges de gestions courantes (contrats pour le droit d'utilisation, service incendie, subventions au CCAS et associations, contributions, indemnités des élus...)
- 26 310 € (1 %) de charges financières (intérêts des emprunts),
- 10 000 € d'atténuation de produits venant du FPIC (Fonds Péréquation Intercommunale Communale
- 7 219 € de dotations aux amortissements,
- 1 500 € de charges spécifiques (annulation de titres sur exercice antérieurs)

Fonctionnement répartition des dépenses totales : 3 216 838 €



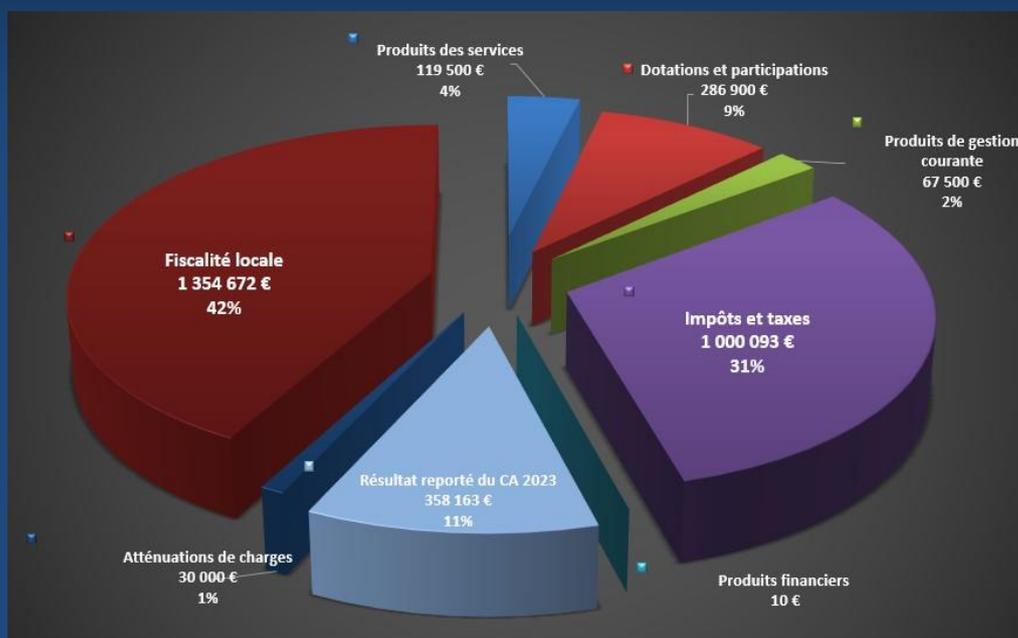
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2024

EN RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT, il est prévu 3 216 838 € en équilibre avec les dépenses. Elles sont divisées en 8 Chapitres :

- 1 354 672 € (42%) la fiscalité directe locale – recettes de taxes issus de la taxes foncières et d’habitation, de la TCCFE et du FNGIR
- 1 000 093 € (31%) venant du Grand chalon pour l’attribution de compensation, du FNGIR et du FPIC
- 358 163 € (11 %) de résultat reporté du Compte Administratif 2023
- 286 900 € (9 %) de dotations et participations de l’ETAT, du Conseil général, régional, département, du Grand Chalon et de la CAF.
- 119 500 € (4 %) de produits des services provenant des concessions cimetièrre, du services périscolaires, de la cantine, remboursement de charges des locataires.....)
- 67 500 € (2 %) de produits de gestion courantes provenant des loyers perçus.
- 30 000 € (1%) de remboursements sur rémunérations du personnel : absences pour congé maternité, maladie.
- 10 € de produits financiers (intérêts parts sociales)

Fonctionnement

répartition des recettes totales : 3 216 838 €



L'INVESTISSEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

propose les montants suivants:

- DES DEPENSES réelles : 1 098 363 €
- DES RECETTES réelles : 931 220€
- UN DECIFIT de : - 167 143 €

Les dépenses et recettes totales ne tiennent pas compte des reports de l'exercice antérieur et correspondent aux prévisions de l'année 2024.

POUR LES DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT BUDGET 2024 : il est prévu 1 273 267 €

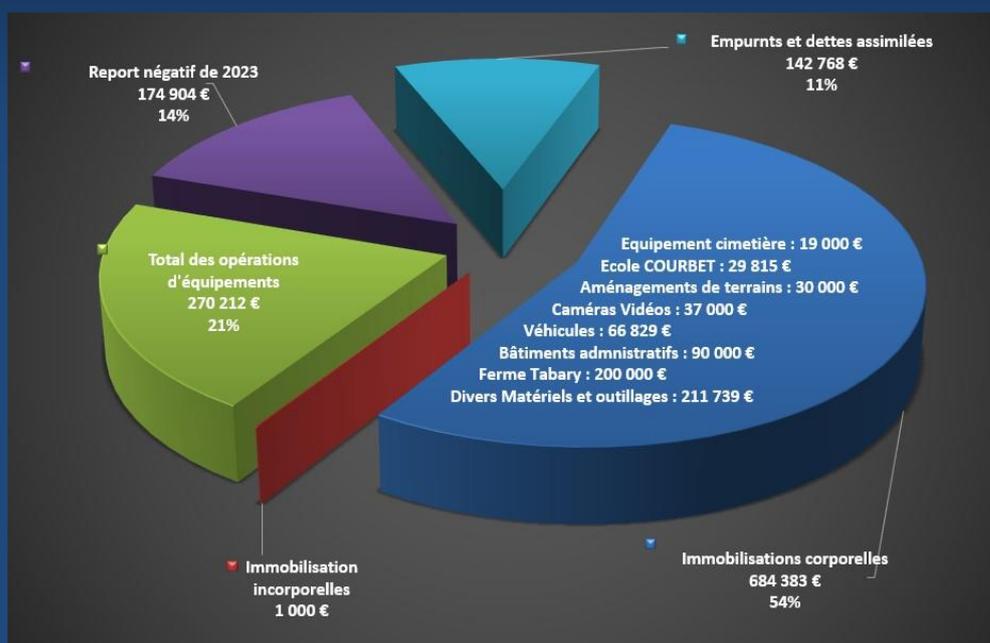
Divisé en 5 Chapitres :

- 684 383 € (54%) d'immobilisation corporelles :
 - 19 000 € d'équipement pour le cimetière
 - 29 815 € pour l'école Courbet
 - 30 000 € d'aménagements de terrains
 - 37 000 € de caméras Vidéo
 - 66 829 € de deux véhicules électriques
 - 90 000 € pour les bâtiments administratifs
 - 200 000 € pour l'acquisition éventuelle de la ferme Tabary
 - 211 739 € de divers Matériels et outillage : (rénovation salle du conseil :19 000 €) + (remplacements de chaudières 20 000 €) + (de dépenses imprévues 28 500 €) + (skatepark : 118 516 €) + (travaux au CAP : 12 000 €) + 13 723 de divers.

- 270 212 € (21 %) de total d'opérations d'équipements :
 - 225 212 € pour divers Bâtiments OP 97 : (Salle EPS Pagnol : 32 462 €) + (Ecole COURBET : 153 815 €) + (les ateliers : 3 940 €) + (Ecole DOLTO : 21 000 €) + (vestiaire du FOOT: 4 245 €) + (dépenses imprévues 9 750 €)
- 45 000 € pour les Voiries Réseaux Divers OP 98 : (Ralentisseurs rue de Paris : 25 000 €) + (marquage au sol : 7 100 €) + (dépenses imprévues : 12 900€)
- 142 768 € (11%) de remboursement du capital des d'emprunts et dettes assimilés :
- 174 904 € (14%) de report négatif de 2023
- 1 000 € d'immobilisations incorporelles pour l'acquisition de logiciels, brevets, marques....

Investissements

répartition des dépenses totales : 1 273 267 €



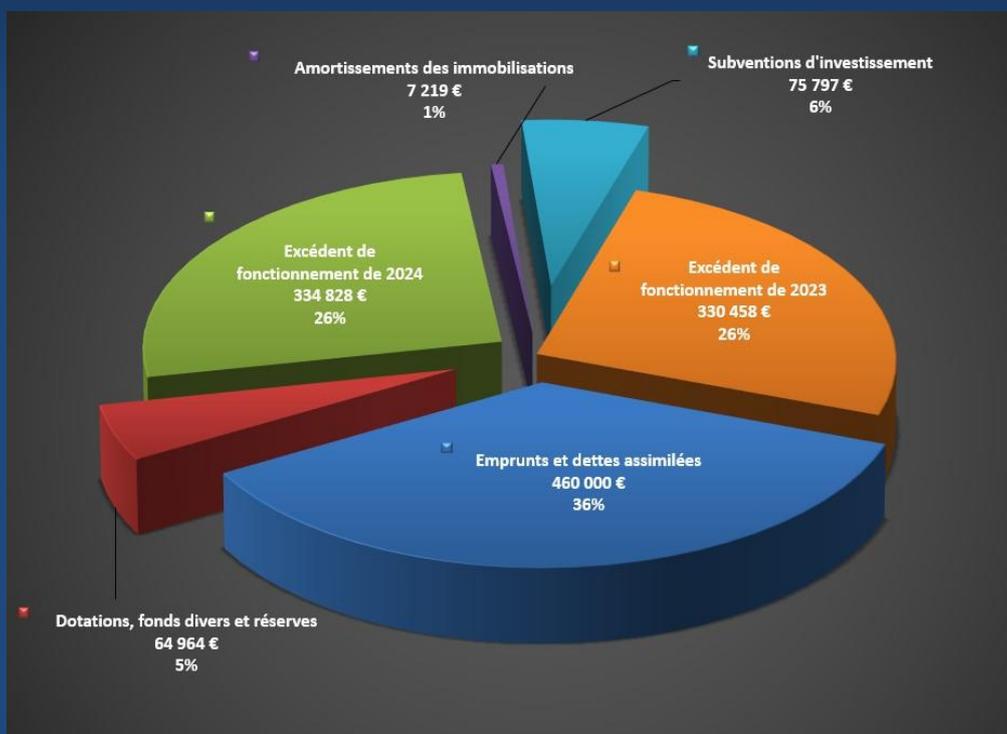
EN RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT BUDGET 2024 : il est prévu 1 273 267 € en équilibre avec les dépenses.

- Divisées en 6 Chapitres :
- 460 000 € (36%) de réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de la ferme TABARY : 200 000 € , 31 000 € de changement de fenêtre à la Mairie, 32 462 € pour la salle EPS de Pagnol, 25 000 € de ralentisseur rue de Paris, 37 000 € de caméras et 150 000 € pour l'école COURBET.
- 334 828 € (26 %) d'excédent de fonctionnement 2024 (appelé ressources propres) pour financer Le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.
- 330 458 € (26 %) de virement de l'excédent de la section de fonctionnement de l'année 2023
- Pour couvrir le déficit 2023 reporté sur 2024

- 75 797 € (6 %) de subventions d'investissements correspond au Fonds de relance du Grand Chalon : 31 204 € pour les projets réalisés sur 2023 et 44 593 € pour ceux de 2024.
- 64 964 € (5 %) de FCTVA : 54 964 €, TVA remboursée par l'Etat sur les investissements réalisés Sur 2022 et 10 000 € de Taxe d'aménagement.
- 7 219 € (1%) d'amortissements des immobilisations,

Les dossiers de demandes de subventions en cours et ne sont pas inscrits au budget.

Investissements répartition des recettes totales : 1 273 267 €



EMPRUNTS

Ce tableau reprend en détail les 6 emprunts indiquant le capital restant dû au 31/12/2024 après le remboursement de l'annuité sur l'année 2024 sans prendre en compte la réalisation d'un nouvel emprunt sur 2024 :

Violet = capital restant dû au 31/12/2024

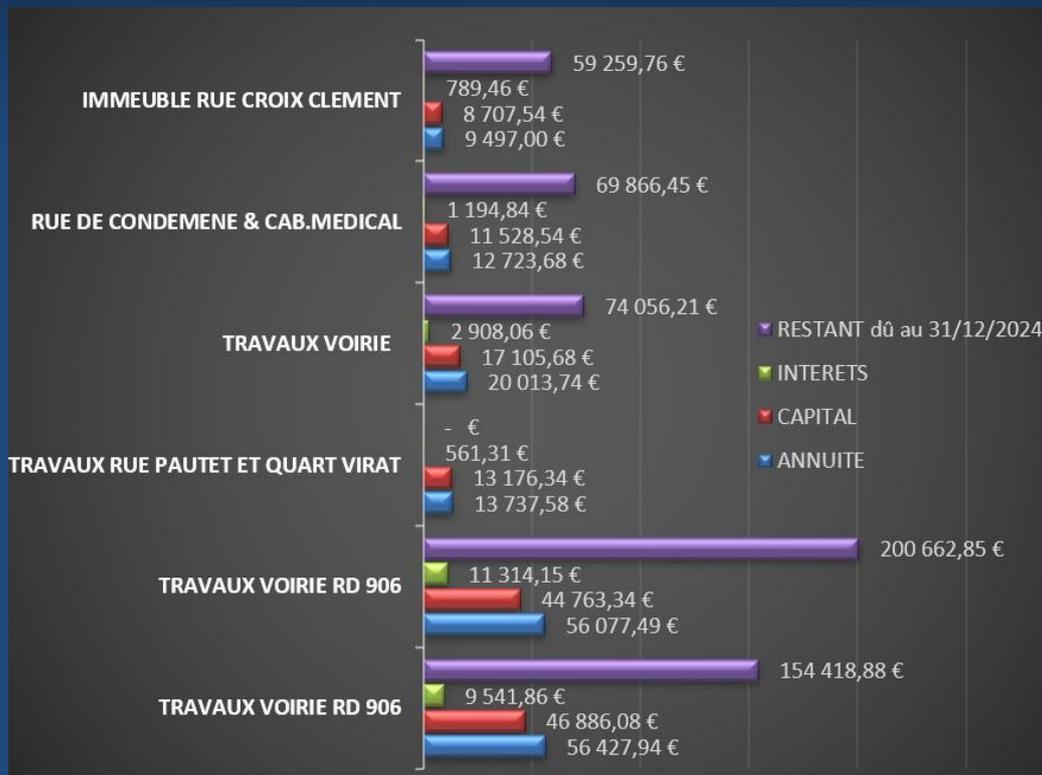
Vert = les intérêts versés sur 2024

rouge = le capital remboursé sur 2024

Bleu = l'annuité versée sur 2024

Il reste 5 emprunts avec une dernière échéance en mai 2031 soit 7 années.

Tableau des emprunts indiquant le capital restant dû au 31/12/2024 après le remboursement des intérêts et du capital sur l'année 2024.



Fin de la note de synthèse, le 4 Avril 2024 à Champforgeuil